

CONSEIL D'ÉCOLE DU 17 OCTOBRE 2014

Présents : *Pour l'école :* Mesdames Christel Cuinet (directrice), Christelle Gonin, Carole Tempesta, Marie-Hélène Plagne-Cuny, Marie-Josée Nicolet, Céline Bourgeois et Monsieur Raphaël Lazzeroni, enseignants; Madame Alexandra Vannier, ATSEM. *Pour la municipalité :* Madame Valérie Courcier, adjointe aux affaires scolaires, Monsieur Cyril Maréchal, conseiller municipal. *Représentants des parents d'élèves :* Mesdames Laure Bérard, Vanessa Ricco, Amandine Perrot, Florence Bruchon, Nadège Barbier, Julie Duede (secrétaire de séance).

Excusés : Monsieur Martin; Inspecteur de l'Education Nationale, Christelle Fleurot.

Madame Bourgeois présente les missions du RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté) dans lequel elle intervient en tant qu'enseignante spécialisée avec Madame Prieur-Léger qui exerce les fonctions de psychologue scolaire. Le RASED est basé à l'école élémentaire de Saône et prend en charge les élèves des écoles maternelles et élémentaires du secteur du collège de Saône. Il a une mission de remédiation et de prévention des difficultés d'apprentissage. Il intervient sur demande des enseignantes et/ou des parents qui peuvent contacter Mesdames Bourgeois et Prieur-Léger directement. Leurs coordonnées figurent dans les cahiers de liaison de tous les élèves.

1. Elections du 10 octobre :

232 parents étaient inscrits sur les listes électorales, il y a eu 97 votes, dont 4 bulletins nuls. Le taux de participation a été de 41,8 %. Une seule liste était présentée par l'ASPARELE, association des parents d'élèves. 5 parents titulaires et 5 parents suppléants ont été élus. **Titulaires : BARBIER Nadège, BERARD Laure, BRUCHON Florence, GUILLET Marie, RICCO Vanessa. Suppléantes : DUEDE Julie, FLEUROT Christelle, GABLE Marlène, JEANTET-RONCALLI Cindy, PERROT Amandine.**

2. Fonctionnement du Conseil d'école

- Il se réunit au moins trois fois par an. Il peut également être réuni à la demande de la directrice, du maire ou des deux tiers de ses membres.

- Les membres de droit pouvant voter sont : la directrice (présidente du conseil d'école), les enseignantes de l'école, les parents en nombre égal à celui des classes de l'école, le maire ou son représentant ainsi qu'un conseiller désigné par le conseil municipal chargé des affaires scolaires. Peuvent assister au conseil d'école des membres exceptionnels ayant un avis consultatif, comme les ATSEM de l'école. L'Inspecteur de l'Education Nationale assiste de droit aux réunions du Conseil d'école.

- L'ordre du jour est défini par la directrice de l'école. Les parents pourront lui soumettre les points qu'ils souhaitent voir aborder au moins 15 jours avant la réunion.

3. Règlement intérieur de l'école : Les parents souhaitent qu'il soit mentionné dans le règlement intérieur de l'école que les chiens sont interdits dans l'enceinte de l'école. Cette modification est votée à l'unanimité. Le règlement intérieur de l'école est voté à l'unanimité.

4. Rentrée 2014 : rappel des effectifs et de l'organisation pédagogique. 130 élèves fréquentent régulièrement l'école maternelle (nombre en constante augmentation), et sont répartis dans 5 classes : 27 PS dans la classe de Mme Plagne-Cuny (classe 4), 10 PS / 16 MS dans la classe de Mme Nicolet (classe 3), 26 MS dans la classe de Mme Tempesta (classe 2), 7 MS / 18 GS dans la classe de Mme Gonin (classe 1), 26 GS dans la classe de Mme Cuinet (classe 5).

Les effectifs n'ayant jamais été aussi élevés, il n'est pas possible d'accueillir des élèves en TPS (âgés de 2 ans).

5. Sécurité et PPMS

Le premier exercice d'évacuation incendie a eu lieu et s'est parfaitement déroulé.

Le PPMS (Plan particulier de mise en sûreté) est présenté au conseil d'école. Il recense toutes les mesures de sécurité à prendre en cas d'incident majeur extérieur à l'école qui nécessiterait un confinement des élèves.

6. Nouveaux rythmes : première analyse

- Les enseignantes jugent que la cinquième matinée est bénéfique pour les enseignements fondamentaux. Le temps récréatif placé en début d'après-midi permet aux élèves de profiter d'un temps de jeu ou de relaxation à un horaire où ils sont moins attentifs et moins mobilisables pour le travail scolaire. Il reste ensuite une longue plage horaire pour les activités scolaires puisque l'après-midi n'est pas coupé en deux par la récréation.

- Les parents estiment que leurs enfants sont plus fatigués depuis la réforme. Cependant les enseignantes ne remarquent pas que les élèves soient plus fatigués que les années précédentes pendant le temps scolaire. En revanche la matinée qui a été rallongée d'un quart d'heure est longue pour les enfants.

- Il n'y a pas d'absentéisme le mercredi matin.

- L'heure d'APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) a lieu le mardi soir et les enfants de GS et

de MS ont été répartis dans des petits groupes selon un calendrier établi par les enseignantes. Cette heure est très appréciée par les élèves.

- Les TAP concernent 36 à 40 enfants. Ils sont encadrés par trois ATSEM ainsi que par Madame Magnenet qui propose une activité musicale à 10 élèves. Les élèves goûtent en deux temps (le premier goûter est proposé aux enfants qui rentrent chez eux 16 h 30, le second à ceux qui vont au périscolaire après les TAP). Le reste du temps est consacré à une activité au choix : Jeux, bibliothèque, lecture d'une histoire. La météo clémente de cette première période a permis aux élèves de beaucoup jouer dans la cour, et notamment de faire du vélo. Ils apprécient beaucoup ces moments où ils profitent des jeux de la cour en petit nombre.

- Les petits qui sont inscrits aux TAP et qui dorment encore à 15 h 30 ne sont pas obligés de se réveiller car une animatrice vient prendre le relais de l'ATSEM qui surveille la sieste.

7. Bilan financier :

8. Investissement et travaux dans l'école (BCD)

- Un logiciel avait été acheté l'année précédente pour la bibliothèque de l'école. Il permet de répertorier les livres et de scanner ceux que les enfants empruntent. Or, il faut beaucoup de temps pour inventorier et enregistrer les 1000 albums que contient la bibliothèque. A l'heure actuelle, environ la moitié des livres ont été enregistrés et peuvent donc être empruntés par les élèves. Les parents proposent leur aide aux enseignantes et demandent qu'une information soit largement diffusée aux familles par le biais du cahier de liaison afin que les personnes qui le souhaitent puissent venir aider à enregistrer les livres

- Les enseignantes informent les représentants de la mairie de la vétusté d'une partie du mobilier (tables et chaises). Elles proposent de réaliser un inventaire du mobilier à changer classe par classe.

- Les stores qui sont devant les baies vitrées dans les classes sont très difficiles à remonter et se coincent parfois. Etant donné qu'ils recouvrent les issues de secours de chaque classe, il est demandé à la mairie de régler ce problème.

9. Questions des parents et informations de l'Asparèle :

- Est-il possible d'ouvrir la réunion de pré-rentrée à tous les parents qui le souhaitent, et pas seulement aux nouveaux parents ?

- Tous les parents sont les bienvenus à cette réunion. Madame Cuinet précise toutefois que toutes les informations communiquées lors de cette réunion figurent dans la note de rentrée qui est distribuée aux familles la première semaine.

- Peut-il y avoir une harmonisation entre la maternelle et l'élémentaire sur les cadeaux de fête des pères et de fête des mères ?

Les enseignantes estiment que la solution du cadeau commun pour les parents l'an dernier n'était pas satisfaisante et réfléchissent à une autre organisation pour cette année. La situation de l'an dernier où les enfants de la maternelle et de l'élémentaire donnaient leurs cadeaux à des dates différentes ne se reproduira pas.

- Est-il possible de connaître plus tôt les répartitions dans les classes ?

La répartition est très difficile à faire compte tenu des nombreuses inscriptions et dérogations de dernière minute. Les effectifs des classes évoluent jusqu'à la rentrée, et les enfants seraient déstabilisés par un changement de classe tardif. Il est donc préférable d'attendre pour communiquer la répartition des élèves dans les classes.

Informations de l'Asparèle : Dates de la Bourse aux Jouets : 14 et 15 novembre

Date de la vente de sapins de Noël : 6 décembre

Les affichages de l'Asparèle seront désormais présents au périscolaire pour informer les parents qui ne vont pas à l'école.

Présentation du nouveau bureau de l'association : La présidence est assurée par Patrice Dupont; la vice-présidence par Nalda Roussez-Berest ; la trésorerie par Véronique Boitet et par Amandine Perrot et le secrétariat par Christelle Fleuret, Muriel Fresquet, Marlène Gable et Julie Duede.

La séance est levée à 20 heures.

La secrétaire de séance,

La directrice,

